

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/08/118

Objet : 118 - Marché n° VN23056 - Etudes de programmation et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 1

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition financière présentée par PREPROGRAM,

Décide

- De donner son accord pour la signature de l'avenant 1 au marché n° VN23056 Etudes de programmation et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, à la société PREPROGRAM domicilié au 22 Passage du Trégor à RENNES (35000).

L'avenant représente une moins-values de 995.00 € HT soit une moins-values de 2.98%.

Fait à Vire Normandie, le 1 août 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240805-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2024

Publication : 06/08/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

